

Mobilité académique à l'intérieur du territoire national

Dans le cadre de la mobilité académique à l'intérieur du territoire national, notre établissement ouvre la mobilité semestrielle physique ou hybride pour le second semestre de l'année universitaire 2023-2024, selon le calendrier ci-dessous :

Dépôt des intentions de mobilité : **du 12 décembre 2023 au 4 janvier 2024**

Dépôt des demandes au format papier : **du 7 au 11 janvier 2024**

Traitement des demandes : **du 14 au 18 janvier 2024**

Début de la mobilité : **21 janvier 2024**

La mobilité académique à l'intérieur du territoire national permettra à un étudiant d'un établissement donné de suivre une partie de son cursus (quelques matières, un semestre ou une année) dans un autre établissement, tout en validant ses résultats dans l'établissement d'origine. Cette mobilité peut être physique ou hybride. **Seuls les étudiants de première année de master (M1) et de troisième année de licence (L3) n'ayant pas accumulé de dettes sont éligibles.**

Les étudiant d'autres universités du territoire national souhaitant effectuer une **mobilité vers l'université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou** sont priés de déposer leur intention sur le lien suivant :

<https://forms.gle/ozKy863cDR6iZAgN6>

Les étudiant de l'université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou souhaitant effectuer une **mobilité vers une autre université du territoire national** sont priés de déposer leur intention sur le lien suivant :

<https://forms.gle/f8FbGYR5qDXUG9Nc9>

L'étudiant désireux faire une mobilité devra renseigner les formulaires suivants :

Formulaire F0 : Formulaire de candidature ;

Formulaire F1 : Lettre de motivation de l'étudiant ;

Formulaire F2 : Lettre de recommandation d'un enseignant ;

Pour plus d'informations téléchargez le référentiel de la mobilité académique à l'intérieur du territoire national comportant tous les formulaires nécessaires.

[<< Version Arabe >>](#)

[<< Version Française >>](#)